### **MODIFICATION 002**

L'objectif de l'amendement 002 est d'apporter les modifications/ajouts suivants à la demande de propositions (DP) :

- A. Question et réponse 5
- B. Demande de modification des propositions

### A. Questions et réponses

#### Question #5

À la page 30 de 48 de la Demande de proposition (DPP), il est indiqué que la phase 2 – Investigation de RCx aura lieu à l'<u>hiver</u>, à l'<u>été</u> et en <u>mi-saison</u>. Toutefois, dans l'échéancier des travaux de la page 31, la phase 2 (a, b et c) est prévue se dérouler de janvier à mars 2020. Pouvez-vous, s'il vous plaît, clarifier de quelle manière vous comptez nous permettre de réaliser l'investigation sur 3 saisons seulement pendant l'hiver 2020 ?

### **RÉPONSE**

Les données relatives aux tendances pour l'été, la saison intermédiaire, ont été rassemblées et stockées. Le soumissionnaire retenu pourra examiner ces données afin d'éclairer ses recommandations pour la saison estivale et intermédiaire. On comprend que certaines séquences de la saison estivale peuvent ne pas pouvoir être testées fonctionnellement. Cependant, nous nous attendons à ce que les données de tendance ainsi que la fourniture de séquences estivales puissent permettre certaines recommandations pour la saison estivale et la saison intermédiaire. Notez que l'eau refroidie est fournie par la centrale Cliff.

Nous nous attendons de recevoir une liste de recommandations (phase 2b) pour toutes les saisons mais seulement un rapport d'investigation pour la saison d'hiver. Il est fort probable que le consultant retenu ait à compléter son investigation (inspection de l'opération des équipements, tests fonctionnels, etc.) pendant la saison de climatisation. <u>Un rapport final ajusté intégrant la saison</u> d'été pourra ainsi être fourni à l'été 2020. **Veuillez présenter votre soumission en conséquence.** 

La phase 2C pour le livrable 2.4 inclura seulement le rapport d'investigation pour la saison de chauffage (hiver).

### B. Demande de modification des propositions

# 1. Supprimer Échéancier des travaux dans son intégralité et remplacer par ce qui suit:

La proposition doit comprendre le calendrier d'exécution (jalons/produits livrables et dates d'achèvement) qui permettra au fournisseur de service de respecter les dates limites du projet, conformément au tableau ci-dessous.

Phases du projet	Dates limites du projet		
PHASE 1: Planification Incluant les livrables 1.0, 1.1 et 1.2	3 semaines après l'octroi du contrat		
PHASE 2a: Investigation de RCx (toutes les saisons)	15 janvier 2020		
Incluant les livrables 2.0, 2.1, 2.2			
PHASE 2b:	28 février 2020		
Incluant les livrables 2.3			
PHASE 2c:	23 mars 2020		
Incluant les livrables 2.4, 2.5 & 2.6			
SERVICES FACULTATIFS (Échéancier estimés)			

PHASE 2d: Incluant le livrable 2.4 : Rapport de RCx ajusté pour la saison d'été	31 août 2020
	30 juin 2020
Incluant les livrables 3.1 et 3.2 pour la Phase 2	
PHASE 3: Mise en œuvre des mesures	31 décembre 2020
Incluant le livrable 3.3 de la Phase 2	
PHASE 4: Transfert et persistance	31 mars 2021
Incluant les livrables 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 de la	
Phase 2	

## 2. Supprimer l'Annexe "2" - Formulaire de proposition financière dans son intégralité et remplacer par les éléments suivants:

## 1. Prix Ferme – Paiements d'étape

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pout l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de dubsistance et autres frais divers doivent être inclus dans prix ferme.

Le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-après en indiquant les montants fermes proposés pour chaque étape et **POUR LES TROIS BÂTIMENTS** 

# étape	Description	PRIX FERME - Paiements d'étape (taxes applicables en sus) BPMPC	PRIX FERME - Paiements d'étape (taxes applicables en sus) SJAM	PRIX FERME - Paiements d'étape (taxes applicables en sus) 180 Wellington	Total
1	PHASE 1: Planification Incluant les livrables 1.0, 1.1 et 1.2	\$	\$	\$	\$
2	PHASE 2a: Investigation de RCx - hiver Incluant les livrables 2.0, 2.1, 2.2	\$	\$	\$	\$
3	PHASE 2b: Incluant les livrables 2.3	\$	\$	\$	\$
4	PHASE 2c: Incluant les livrables 2.4, 2.5 & 2.6 (2.5 s'applique seulement à l'édifice au 180 Wellington)	\$	\$	\$	\$
Prix total de l'entreprise :				\$	
Table B.1  SERVICES OPTIONNELS					

5	PHASE 2d: Rapport d'investigation en RCx ajusté pour la saison estivale	\$	<u> </u>	\$	<u> </u>
6	PHASE 3: Mise en œuvre (plans et devis) Incluant les livrables 3.1 et 3.3	\$	\$	\$	\$
7	PHASE 4: Transfert et persistance Incluant les livrables 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	\$	\$	\$	\$
B.1 - Prix total des services optionnels :			\$		

### SERVICES OPTIONNELS

### 2. LIMITATION DE DÉPENSES - HONORAIRES À POURCENTAGE FERME POUR LES MESURES À IMPLANTER.

Les honoraires proposées par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux à 3.2 – Spécifications pour les mesures à implanter - Annexe A, sont tout inclus et en devises canadiennes. Les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le pourcentage ferme.

Veuillez noter que l'estimé des mesures à implanter figurant dans le tableau ci-dessous ne consiste qu'en un nombre estimatif pour fin d'évaluation. Les honoraires à pourcentage pour les Services requis tiendront compte de la variabilité du coût estimatif des mesures à implanter.

Remarque: Les honoraires à pourcentage indiqués dans le tableau ci-après ne peuvent pas dépasser 20%.

Table B.2

A	В	С	D (B x C)
DESCRIPTION Spécifications pour les mesures à implanter (plans et devis si requis)	HONORAIRES À POURCENTAGE FERME	ESTIMATION DES COÛTS DES MESURES RCx À IMPLANTER	TOTAL DES HONORAIRES ESTIMÉS
ВРМРС	%	22,000.00\$	\$

SJAM	%	13,000.00\$	\$
180 Wellington	%	78,000.00\$	\$
B.2 – Total	\$		

## 3. Prix de la soumission

Tableau A – Total prix ferme	\$
Tableau B - Total des services facultatifs B.1	\$
Tableau C - Total des services facultatifs B.2	\$
A + B + C = Prix total de la soumission pour fin d'évaluation :	\$

AUCUNE AUTRE MODALITÉ N'EST MODIFIÉE.